

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

18H00 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, CHIROUZE Séverine, FRECHET Norbert (arrivée à 18H18, n'a pas pris part au vote des points n°1 et n°2 de l'ordre du jour), Sylvie REYNAUD, Stéphanie PONTAL

Absence excusée : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H05

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023
- 2/ Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2024 en M57
- 3/ Décision modificative n°2
- 4/ Demande de subventions aux partenaires financiers concernant le commerce multi-services
- 5/ Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords et marchés subséquents SDE07
- 6/ Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale SDE07
- 7/ Procédure de cession d'un chemin rural à Neyrac les Usines
- 8/ Adhésion au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)
- 9/ Création d'un emploi permanent de catégorie C – services techniques
- 10/ Suppression d'un emploi permanent de secrétaire de mairie et mise à jour du tableau des effectifs
- 11/ Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs
- 12/ Tarification de la location de vaisselles relative à la location de salles communales

Informations diverses aux élus

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023

Armand Badia, conseiller municipal d'opposition, regrette que la diffusion des comptes rendus soit si longue. Madame Le Maire lui rappelle la réglementation qui stipule que les comptes rendus ne peuvent être affichés qu'après approbation au conseil municipal suivant.

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour, 2 abstentions (Myriam SARRASIN et Armand BADIA) le procès-verbal du 27/09/2023

Arrivée de Norbert Fréchet à 18h18.

2/ Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2024 en M57

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et les décisions modificatives 2023 M 57, qui s'élèvent à 1 291 902,78 € (non compris le chapitre 16 capital des emprunts) :

Article	Voté	25 %
2031	36 000 €	9 000 €
2128	14 300 €	3 575 €
21351	16 000 €	4 000 €
21538	20 000 €	5 000 €
21611	5 000 €	1 250 €
21838	2 000 €	500 €
21848	5 000 €	1 250 €
TOTAL	98 300 €	TOTAL 24 575 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susnommées avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires totales de 2023.

3/ Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un ajustement budgétaire sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 Autres frais divers	1 000 €	
TOTAL D 011 Charges à caractère général	1 000 €	
D 65748 Subv fonct autres personnes droit privé		1 000 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		1 000 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21351 op 48 Bâtiments public		1,20 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		1,20 €
D 21611/041 op 36 Biens sous-jacents		56 649,45 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		56 649,45 € €
D 21318 op 46 Autres bâtiments publics	7 000 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	7 000 €	
D 168758 Dettes – Autres groupements		7 000 €
TOTAL D Emprunts et dettes assimilées		7 000 €
R 238/041 op 36 Avances versées sur com immo corp		5 6 649,45 €
TOTAL R 23 Immobilisations en cours		56 649,45 €
D 2041582/041 Bâtiments et installations		144 950,56 €
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles		144 950,56 €
R 168758/041Autres groupements		144 950,56 €
TOTAL R Emprunts et dettes assimilées		144 950,56 €
R 21533 Réseaux câblés		14 495,06 €
TOTAL R 21 Immobilisations corporelles		14 495,06 €
D 168758 Dettes et Autres groupements		14 495,06 €
TOTAL D Emprunts et dettes assimilées		14 495,06 €

4/ Demande de subventions aux partenaires financiers concernant le commerce multi-services

Concernant le projet du commerce multiservices, Armand BADIA, conseiller municipal d'opposition, fait remarquer que le règlement de copropriété de 2012 n'a pas été respecté car il précise qu'il ne peut pas y avoir d'activité commerciale dans les locaux des garages communaux.

D'autre part, il souligne que la SCI des 3 vallées, n'a pas été ni informée, ni concertée concernant ce projet qui nécessitait le déclenchement d'une AG.

Armand Badia fait remarquer également que la vente d'alcool et de tabac n'est pas acceptable à côté du pôle médical au regard du Code de la Santé Publique.

Le conseil municipal autorise, à 11 voix pour, 0 abstention et 2 contre (Myriam SARRASIN et Armand BADIA), Madame le Maire a déposé des demandes de subventions aux différents partenaires financiers (DETR, Région, Département et autres) concernant le commerce multi-services, selon le plan de financement comme suit :

MO/Etudes : 66 559 € HT

Travaux : 302 600 € HT, soit un total de 369 159 € HT

DETR : 110 730 €

Région : 100 000 €

Département : 84 600 €

Fonds propres : 73 829 € HT

5/ Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents SDE07

Le SDE07 propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et ce, afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments dont elles sont propriétaires.

La participation financière de la commune est égale au montant de l'étude, déduction faite des aides perçues par le SDE07.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes.

6/ Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale SDE07

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention que le SDE07 a fait parvenir à la commune de Meyras, pour régularisation, relative à l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale concernant l'opération suivante :

EXT C5 – Parcelle AE 409 – Poste Meyras – Cabinet médical.

7/ Procédure de cession d'un chemin rural à Neyrac les Usines

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 0 abstention et 2 contre (Myriam SARRASIN et Armand BADIA) de procéder à la cession du chemin rural à Neyrac les Usines après avoir constaté la désaffectation dudit chemin et demande à Madame le Maire d'organiser une enquête publique relative à ce projet.

8/ Adhésion au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au CNAS afin de mettre en œuvre des prestations d'action sociale au profit des agents de la commune.

9/ Création d'un emploi permanent de catégorie C – services techniques

Madame le Maire propose de créer un poste d'agent de catégorie C, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35H00, en remplacement de monsieur Didier FARGIER, employé communal, admissible à la retraite à compter du 01/05/2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

10/ Suppression d'un emploi permanent de secrétaire de mairie et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer l'emploi permanent de secrétaire de mairie et de mettre à jour le tableau des effectifs suite au départ à la retraite de l'agent dudit emploi.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

11/ Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal 2ème classe et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer l'emploi permanent d'Adjoint Technique principal 2ème classe et de mettre à jour le tableau des effectifs suite au départ à la retraite de l'agent dudit emploi.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

12/Tarification de la location de vaisselle relative à la location de salles communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la location de vaisselle à 30 €.

Informations diverses :

- Boîtes aux lettres de La Poste

Suite à la réunion avec les interlocuteurs de La Poste, 2 boîtes sur les 5 boîtes actuelles ont été supprimées.

Suppression de la boîte quartier Champagne au niveau de la cité EDF et celle à l'entrée des Thermes de Neyrac car elles ne servent pratiquement pas.

- Excès de vitesse

- Dans la rue Grande :

Un collectif de riverains propose de baisser la vitesse à 10 Km/h.

La commune propose la mise en place de jardinières dans un premier temps pour forcer le ralentissement des véhicules.

- Traversée de Champagne :

Une mesure de vitesses a été réalisée entre le ranch et l'église

En synthèse, 85% des véhicules dépassent les 50 Km/h.
Le Département propose de mettre en place un radar pédagogique.

Traversée de Pont de Veyrière

Un collectif d'habitants a signalé des problèmes de vitesse, de stationnement, de sécurité des piétons et d'éclairage.
La représentante de ce collectif a été reçue en mairie et le Département a été consulté.

Propositions d'actions du Département :

- Extension de l'agglomération après le restaurant du Retour aux Sources (avec limitation à 50 Km/h)
- Réalisation d'un cheminement piétonnier en parallèle de la zone de stationnement sur le fossé qui a été busé.

- Cérémonie des vœux

Elle aura lieu le samedi 13 janvier à 18H30 à la salle d'animation.

- Diffusion de la gazette n°9

La diffusion se fera dans la semaine du 18 au 22 décembre.

- Entrepôt

Le Marché public est lancé en décembre 2023, l'ouverture des plis s'effectuera mi-janvier 2024 et le début des travaux est prévu fin février pour une durée de deux mois.

- Commerce multi services

Le Marché à procédure adaptée(MAPA) sera lancé en février 2024.

- Réservoir du Clauzel

Démarrage des travaux de voirie en janvier 2024 : enfouissement des réseaux sur la route de La Blachère, puis sur la route de Maillet.

Les habitants concernés seront informés plus en détails.

- Enfouissement des réseaux électriques quartier Chamguerin

Une réunion est prévue avec le SDE07 jeudi 13 décembre 2023.

- Réfection des vitraux de l'église

Un premier vitrail vient d'être restauré.

- Ordures ménagères

Chaque emplacement comprend à minima : un bac jaune et un bac gris (déchets organiques)

Rappel : tout ce qui touche l'aliment va dans le bac jaune.

Les autres emballages qui ne touchent pas les aliments vont dans le bac papier

Les cartons « bruns » sont à évacuer dans les déchetteries.

Conformément à la réglementation applicable au 1^{er} janvier 2024, la CDC mettra à disposition pour chaque commune un composteur collectif (sur le parking du stade).

- Réfection des fresques

La fresque du Tailleur va être restaurée d'ici fin décembre.

- Mofette et chemin du Souilhol

Les travaux de la mofette sont terminés.

La visite de l'extérieur est possible dès à présent

Les visites avec un guide seront mises en place par l'Office du Tourisme à la prochaine saison touristique.

- Point sur les travaux des Thermes de Neyrac

A ce jour le SITHERE est dans l'attente des subventions (notamment le Fonds Vert) ce qui le conduit le à échelonner les travaux sur 2 ans et à se limiter à la réfection du hall d'accueil pour cet hiver et à la rénovation du plateau technique de soins pour la fin de saison 2024/2025 La réouverture se fera le 22 avril 2024.

- Recensement de la population

Il commencera le 18 janvier 2024.

- Marché de Noël

Il aura lieu le 17 décembre et une buvette sera tenue par les membres du CCAS.

Au programme : Des balades en poneys, un Food Truck, un père Noël...

La séance est close à 20H04

.....

Le Maire,
Karine ROBERT



Le secrétaire de séance,
Patrick MORLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick MORLE', is written over a faint circular stamp.